



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026-83
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2026

L'an Deux mille vingt-six et le vingt-deux du mois d'avril à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29

ayant pris part à la Délibération : 29

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, excepté Mesdames Antonella CELLOT-DESNEUX – Valérie GUARINO - Emilie TRINCHERO et Messieurs Vianney FURON - Jean-Baptiste DOUCET étaient excusés et avaient donné procuration.

INDEMNISATION DU JURY DANS LE CADRE D'EXAMENS DE FIN DE CYCLES DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE CARRY-LE-ROUET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre des activités de l'Ecole de Musique de Carry-le-Rouet, il est nécessaire que les cycles d'enseignement soient validés par un examen de fin de cycles.

Afin de composer le jury évaluant les élèves, l'Ecole de Musique fait appel à des intervenants extérieures.

A cet égard, il convient d'indemniser les membres du jury, sur la base de l'indice majoré du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe échelon 1, qui correspond à une indemnité horaire net de 22,45 €.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité,

CONSTITUE un jury d'examens de fin de cycles ;
FIXE l'indemnité horaire net à 22,45 € ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents ;
PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER



Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 013-211300215-20260422-DEL2002683-AR